

ACCUEIL DE LOISIRS « Les P'tits Potes »



MODALITES DE FONCTIONNEMENT

VACANCES 2026-2027

L'accueil de loisirs est destiné aux enfants à partir de 3 ans et scolarisés. Une priorité est donnée aux enfants domiciliés à BUHL, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL et MURBACH.

Lieu de l'accueil :

Accueil de loisirs « Les P'tits Potes »

8, rue de l'école – 68530 BUHL Tél. 03.89.83.07.29

Mail : lesptitspot.es.buhl@gmail.com

Site Internet : www.ville-buhl.fr – rubrique Pole Jeunesse – Centre de loisirs

1. Les horaires et les services

Les horaires :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H45 à 18H.

Horaires des activités : 9H – 12H et 14H – 17H. Afin de garantir une cohérence éducative, nous vous demandons de respecter ces horaires.

Un temps de garde avec un accueil et un départ échelonné est prévu de 7H45 à 9H et de 17H à 18H.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant du lundi au vendredi :

- à la journée complète
- à la demi-journée

Durant les petites vacances scolaires un repas traiteur est proposé par Gourmet Service.

Durant les vacances d'été le repas est tiré du sac et fourni par les familles. Il n'y a pas de repas traiteur !

Il convient de vous rappeler que l'heure de fin du service est de **18h** et que le personnel n'est plus tenu de surveiller votre enfant au-delà de cet horaire. Dans le cas exceptionnel d'un retard à 18h, il convient de prévenir **impérativement** la structure afin de rassurer votre enfant et de prévenir le personnel. Tout retard qui requiert la présence d'un animateur, engendre ainsi pour la structure un coût. Ainsi, en cas de retard, des frais de garde vous seront facturés.

Si le retard est trop important, que le personnel n'est pas informé et qu'il est impossible de contacter un proche, il se verra dans l'obligation de joindre la Gendarmerie.

Les dates d'ouverture :

- **Vacances de la Toussaint** : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026 et du lundi 26 et vendredi 30 octobre 2026
- **Vacances d'hiver** : du lundi 22 au vendredi 26 février 2027 et du 1^{er} mars au vendredi 5 mars 2027
- **Vacances d'avril** : du lundi 19 au vendredi 23 avril 2027 et du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2027
- **Vacances d'été** : dates à définir (fermeture du centre semaines 31 et 32)

Fermeture du centre durant les vacances de Noël (semaines 52 et 53).

2. Les inscriptions

a) L'inscription administrative

Pour les familles ne fréquentant pas le service périscolaire durant l'année, un dossier administratif est à remplir avant toute fréquentation de la structure.

Il est complété par certains documents. Celui-ci sera valable pour toute l'année scolaire. **Aucune inscription ne sera possible si les paiements des factures précédentes ne sont pas à jour (un contrôle mensuel est effectué auprès des services du Trésor Public).**

b) Accès aux services

La capacité d'accueil maximale est déterminée en fonction du nombre d'encadrants présents et de la capacité des locaux, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences de sécurité. Le respect de cette limite est essentiel pour garantir la sécurité, le confort et le bien-être des enfants accueillis.

Les critères d'accès aux services

Les réservations prévisionnelles doivent être effectuées dès l'ouverture des inscriptions sur le portail famille soit 15 jours avant chaque période de vacances.

Par ailleurs :

- L'inscription au service sera assujettie au dépôt d'un dossier complet. Sera réputé complet tout dossier rempli et assorti notamment d'une attestation de domicile de moins de 3 mois (facture de – 3 mois) ainsi que l'avis d'imposition 2025 (revenus 2024) de Monsieur, Madame ou du couple.
- Tout changement de situation en cours d'année devra être signalé rapidement.

c) L'inscription aux services

Les places sont attribuées en fonction des places disponibles et après validation de notre part via le portail famille. L'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée. L'inscription administrative ne sous-entend pas une validation automatique de la présence de votre enfant au centre de loisirs.

Les réservations des services se font via le portail Famille BLenfance, (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBUHL68530/accueil>) ou depuis l'accès portail sur le site www.ville-buhl.fr. Votre code « abonné famille » est à demander au préalable auprès du service Périscolaire.

Les réservations sont validées dans l'ordre d'arrivée des demandes et selon les places disponibles.

d) Les modifications et annulations

Les annulations : uniquement sur certificat médical !

Après la validation de votre réservation, toute annulation devra être motivée par un certificat médical. La facturation sera appliquée dans tous les autres cas.

Les inscriptions se font 15 jours avant chaque période de vacances scolaires. Ce fonctionnement laisse toutefois la possibilité d'intégrer des ajouts selon les places disponibles. Pour cela il est impératif que nous soyons prévenus à temps.

Pour toute modification il faut soit :

- **Passer par le portail famille BL enfance**
- **Appeler le 03.89.83.07.29**
- **Envoyer un mail : lesptitspotes.buhl@gmail.com**

3. Les tarifs et le règlement

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal de Buhl (grille tarifaire disponible avant chaque période de vacances avec le programme et les modalités via le site de la Ville de Buhl.). Celle-ci n'est valable que sous réserve d'avoir eu connaissance de votre revenu fiscal de référence, dans le cas contraire le tarif le plus élevé sera appliqué.

La facturation sera établie à l'issue de chaque période de vacances.

La facture est envoyée de manière dématérialisée via le portail famille, un message d'alerte vous sera notifié lors de la mise à disposition. Tous les factures sont consultables et imprimables depuis le Portail. Le paiement s'effectue à réception de la facture ou de l'avis des sommes à payer émis par le Trésor Public, après la période de vacances concernée.

Le règlement des factures peut se faire :

- Par Internet, avec votre carte bancaire, en vous connectant sur <https://www.payfip.gouv.fr> en utilisant les références **Payfip** figurant sur votre facture (**nous vous invitons fortement à utiliser ce mode de paiement**),
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le talon de votre facture ou en indiquant clairement le nom de la commune et le numéro de la facture, adressez le tout au **Service de Gestion Comptable de Guebwiller** – 3, place Lecocq - 68500 GUEBWILLER. **Pas de règlement par chèque au bureau du périscolaire ; il faudra le faire parvenir directement à la trésorerie.**
- Par virement bancaire : Banque de France IBAN FR43 3000 1003 07D6 8900 0000 026 (veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références de votre paiement (Collectivité et n° de facture),
- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni de votre facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. (en utilisant le QR code figurant sur la facture).

Aucune inscription ne sera prise en compte si les factures précédentes ne sont pas réglées. En cas de retard de paiement, la commune de Buhl se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire quant à la poursuite des prises en charge. En cas de rejet de chèque bancaire, lors du règlement d'une facture, les frais de rejet sont facturés à la famille. Toute contestation devra se faire dans les meilleurs délais et sera éventuellement régularisée le mois suivant.

4. Le Portail citoyen et l'Espace famille

Pour les nouvelles familles, un numéro vous sera attribué en septembre, dès que votre dossier sera saisi.

Les réservations devront être réalisées via le portail famille BLenfance à partir des adresses suivantes :

- ✓ <https://portail.berger-levrault.fr/MairieBUHL68530/accueil>
- ✓ www.ville-buhl.fr

Ce portail vous permet de dématérialiser vos démarches pour l'accueil de loisirs.

Vous pouvez :

- avoir accès aux dossiers administratifs de la famille et des enfants,
- inscrire ou désinscrire vos enfants aux différents services,
- consulter vos factures et vos attestations d'impôts (rubrique espace famille / espace documents / attestation d'impôts)
- être informé de l'actualité des accueils de notre établissement

Vous ne pouvez pas régler les factures via ce portail

Afin d'accéder au portail et créer votre compte, un code abonné Famille vous sera nécessaire pour vous identifier. Pour les nouvelles familles, demandez-le auprès du service Périscolaire. Il reste valide pour toute la durée d'accueil de votre/vos enfant(s) à l'accueil de loisirs.

5. Les prises en charge

Le matin : les enfants sont accompagnés par le parent directement jusqu'à **l'intérieur du bâtiment** et **en aucune façon déposés devant le portail ou laissés dans la cour**. L'enfant n'est placé sous la responsabilité de la structure qu'à partir du moment où il est confié à un membre du personnel et que sa présence est enregistrée par cette même personne sur la liste de présence. Il est impératif que les tranches horaires auxquels les enfants sont inscrits soient respectées.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où ils sont pris en charge par les animateurs.

Départ : L'enfant est placé sous la responsabilité de la structure jusqu'au moment de sa remise à la personne susceptible de le rechercher. Aucun enfant n'est remis à une personne majeure non désignée par les parents sur le dossier d'inscription ou expressément signalée par eux à la Directrice. Les personnes autorisées doivent se munir d'une pièce d'identité. **En aucun cas l'enfant ne sera autorisé à partir seul.**

6. Le matériel à prévoir

Goûters

- Prévoir un goûter pour le matin (fruits/légumes) et un goûter pour l'après-midi
- Bouteille d'eau ou gourde

Le tout dans un sac à dos.

Tenue vestimentaire et objets personnels

- ✓ Les enfants doivent se présenter aux activités dans une tenue adaptée à la saison, à la météo et à l'activité proposée. Pensez à prendre connaissance des programmes d'activités. Nous vous rappelons qu'il est impératif de **mettre le nom de votre enfant sur toutes ses affaires**.
- ✓ Le centre ne peut être tenu pour responsable en cas de perte d'objet personnel durant les activités, notamment les bijoux, les jeux et matériels audio-vidéo (portable, console de jeux, lecteurs audio, etc). Les parents veilleront à ce que ces objets personnels ne soient pas apportés au centre.

7. Règlement intérieur, projet pédagogique, menus du midi

Toutes les informations importantes relatives à l'accueil périscolaire des enfants sont notifiées dans le projet pédagogique (consultables dans les locaux du centre et sur le site).

- **Le repas de midi durant les petites vacances scolaires :**

Les repas sont livrés en liaison chaude par Gourmet Service de SOULTZ. Cette prestation a fait l'objet d'un marché public. Les menus hebdomadaires sont affichés dans le hall d'entrée du Périscolaire ou visibles sur le site de « Gourmet Service ».

Les régimes alimentaires pour allergie ne seront respectés que dans la mesure où un certificat médical nous est fourni par les responsables de l'enfant. Dans le cas contraire et sans notification, nous déclinons toutes responsabilités. Dans les cas les plus graves et dans la mesure de nos possibilités, un protocole d'accueil individualisé pourra être mis en place après discussion avec les parents.

Des repas sans viande sont proposés, pour convenance religieuse ou pour raison personnel.

Aucune autre forme de repas « à la carte » ne pourra être toléré pour des convenances personnelles. Seul un certificat médical de contre-indication à la prise d'un aliment précis pourra être pris en compte. Cette mesure est prise en réponse à des convenances personnelles de plus en plus atypiques incompatibles avec un service de restauration collective.

- **Le repas de midi durant les vacances d'été :**

Le repas de midi est fourni par les parents. Nous favorisons un moment de détente, de partage et d'échange.

8. Les assurances

La commune de BUHL a souscrit une assurance complémentaire couvrant la pratique des activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs. Cette assurance ne se substitue toutefois pas à celle des familles. Dans votre intérêt, nous vous recommandons de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants dans le cadre des activités de l'accueil périscolaire (couverture sociale et assurance responsabilité civile).

9. L'encadrement

L'équipe d'animation se compose d'animateurs permanents qualifiés, d'agents de service, d'une responsable pédagogique et directrice ainsi que d'une responsable administrative et comptable.

10. Les Contacts

Accueil de loisirs et Périscolaire « Les P'tits Potes » Caroline BOILLOT - Tél. 03.89.83.07.29

email : lesptitspot.es.buhl@gmail.com (pour toute question d'ordre pédagogique ou d'organisation)

Mairie : Catherine KASIAK FRANCK Tél. 03.89.62.15.95 - Pole Jeunesse -

ou comptabilite@ville-buhl.fr (pour toute question financière)

Pour toute modification d'inscription :

- **Par téléphone : 03.89.83.07.29**
- **Par mail : lesptitspot.es.buhl@gmail.com**
- **Via le portail BLenfance**